

John
MacArthur

2 PIERRE
ET JUDE

ÉDITIONS
IMPACT

230, RUE LUPIEN
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC) G8T 6W4
CANADA

Introduction à

2 Pierre

Certains perçoivent la seconde épître de Pierre (ainsi que celle de Jude) comme le « recoin sombre » du Nouveau Testament. Par conséquent, cette épître ne fait pas souvent l'objet de prédications, d'études, de discussions et de citations. On néglige même souvent ce livre dans les cercles d'érudits, où les critiques le rejettent en prétextant qu'il ne s'agit que d'une lettre pseudonyme (forgée), n'étant donc pas digne d'une étude sérieuse.

Pourtant, en faisant fi de cette épître, l'Église de Jésus-Christ se met elle-même en péril. Après tout, Pierre l'a écrite afin d'aider les croyants à faire face à un monde dans lequel abondent les leurres spirituels subtils. Sachant sa mort imminente (1.14), l'apôtre a voulu rappeler à ses lecteurs les vérités qu'il leur avait déjà enseignées, afin que ces vérités continuent de les préserver après son départ (v. 15). Pierre savait également que la funeste menace des faux enseignants pointait clairement à l'horizon ; il souhaitait donc exposer les apostats au grand jour, afin d'éradiquer leurs doctrines démoniaques dans l'Église.

La mise en garde de Pierre n'a d'ailleurs jamais été plus opportune qu'à notre époque. La progression rapide des médias, jointe au manque de discernement que connaît l'Église actuelle, a permis à l'erreur doctrinale de se répandre comme une traînée de poudre. Les faux enseignants propagent leurs hérésies au moyen de la télévision, de la radio, de l'Internet, de livres, de revues et de séminaires, en faisant tout leur possible pour se donner de l'importance. Chemin faisant, en les trompant, ils convainquent des multitudes de troquer la vérité contre des mensonges éhontés (voir 1 Ti 1.19 ; 2 Ti 2.16-18). Pour empirer les choses, il y a dans l'Église actuelle des gens qui, poussés par une peur lâche du rejet ou par une notion faussée de l'amour, hésitent à exposer au grand jour les apostats de notre époque. Au lieu de s'opposer à l'erreur, ils s'y abandonnent ou ils ferment les yeux sur elle au nom de la tolérance.

L'apôtre Pierre n'avait toutefois pas le moindre scrupule à dénoncer les imposteurs qui menaçaient son troupeau bien-aimé. Il les reconnaissait pour ce qu'ils étaient : des loups en vêtements de brebis (Mt 7.15 ; Ac 20.29) qui cherchaient à dévorer l'ignorant en le séduisant par leurs mensonges. Pierre savait que les faux enseignants étaient les émissaires de l'enfer et les pions de Satan, et qu'ils étaient motivés par l'amour de l'argent, du pouvoir, du prestige et de la prééminence. Étant donné qu'ils sont passés maîtres dans l'art de tromper, ils réussissent à propager des doctrines de démons à des âmes sans méfiance, les attirant vers une ruine éternelle en leur faisant passer celle-ci pour la vie éternelle.

La seule vraie défense dont nous disposons contre leurs tactiques se trouve dans la vérité de la Parole de Dieu. Pierre le savait, bien entendu, ce qui explique d'ailleurs qu'il ait écrit l'épître à l'étude. En tant que véritable homme de Dieu, il tenait à tout prix à protéger ceux sur qui il devait veiller spirituellement.

L'AUTEUR

On reconnaissait Pierre comme étant le chef et le porte-parole des apôtres ; voilà pourquoi son nom apparaît en premier sur chacune des quatre listes des apôtres qui se trouvent dans le Nouveau Testament (Mt 10.2-4 ; Mc 3.16-19 ; Lu 6.13-16 ; Ac 1.13). Avec

son frère André (qui l'a présenté à Jésus [Jn 1.40-42]), il exploitait une entreprise de pêche sur la mer de Galilée (Mt 4.18 ; Lu 5.1-3). Les deux frères étaient originaires de la petite ville de Bethsaïda (Jn 1.44), mais avaient déménagé par la suite dans la ville voisine plus grande de Capernaüm (Mc 1.21,29). Leur entreprise était florissante, comme l'indique la maison spacieuse qu'ils possédaient à Capernaüm (Mc 1.29,32,33 ; Lu 4.38). Nous savons que Pierre était marié, puisque Jésus a guéri sa belle-mère (Lu 4.38) et que sa femme l'accompagnait dans ses voyages missionnaires (1 Co 9.5).

Le nom intégral de Pierre était Simon Barjonas (Mt 16.17 dans la *Darby*), qui signifie littéralement « Simon, fils de Jonas » (ou Jean ; voir aussi Jn 1.42 dans la *Français courant*). Au 1^{er} siècle, en Palestine, Simon était un nom courant. (Huit autres Simon sont mentionnés dans le Nouveau Testament : Simon le Cananite [Mt 10.4] ; Simon le demi-frère de Jésus [Mt 13.55] ; Simon le lépreux [Mt 26.6] ; Simon de Cyrène, qu'on a forcé à porter la croix de Jésus [Mt 27.32] ; Simon le pharisien, chez qui Jésus a pris un repas [Lu 7.36-50] ; Simon le père de Judas Iscariot [Jn 6.71] ; Simon le magicien [Ac 8.9-24] ; et Simon le corroyeur, chez qui Pierre a séjourné à Joppé [Ac 9.43].) Lors de leur première rencontre, Jésus l'a nommé Céphas (Jn 1.42 ; voir aussi 1 Co 1.12 ; 3.22 ; 9.5 ; 15.5 ; Ga 1.18 ; 2.9,11,14), qui signifie « pierre » en araméen ; « Pierre » est son équivalent grec (Jn 1.42).

Il arrive à l'occasion que Pierre soit appelé « Simon » dans un contexte séculier ou neutre (par ex. : lorsqu'on fait allusion à sa maison [Mc 1.29 ; Lu 4.38], à sa belle-mère [Mc 1.30 ; Lu 4.38] ou à son entreprise [Lu 5.3,10]). Dans de tels contextes, l'emploi du nom n'a aucune implication spirituelle. Cependant, on le désigne le plus souvent par le nom de « Simon » afin de souligner les faiblesses marquées de sa vie, ces moments où il a agi conformément à son ancienne nature non régénérée.

Par exemple, dans Matthieu 17.24,25, Pierre a assuré avec présomption aux collecteurs d'impôts que Jésus paierait les deux drachmes qu'ils percevaient pour la maintenance du Temple. Pour lui rappeler que, étant donné qu'il était le Fils de Dieu, il n'était pas tenu de payer le tribut, Jésus s'est adressé à Pierre par le nom de « Simon » (v. 25). À une autre occasion, sur la mer de Galilée,

Jésus a dit à Pierre : « Avance en pleine eau, et jetez vos filets pour pêcher » (Lu 5.4). Pierre s'est alors montré sceptique et hésitant quant à la pertinence du conseil du Seigneur ; après tout, Jésus avait été charpentier et rabbin, et non pêcheur. Étant, sans doute, quelque peu exaspéré, « Simon lui répondit : Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre ; mais sur ta parole, je jeterai le filet » (v. 5). Le nombre incroyable de poissons qui ont été pêchés grâce à son obéissance (v. 6,7) a eu pour effet d'ouvrir les yeux de Simon sur la réalité de l'identité de Jésus, ce qui fait que Luc, sous l'inspiration de l'Esprit, l'a appelé par son nouveau nom : « Quand il vit cela, Simon Pierre tomba aux genoux de Jésus, et dit : Seigneur, retire-toi de moi, parce que je suis un homme pêcheur » (v. 8).

À la suite de l'une des disputes récurrentes des douze apôtres pour découvrir qui parmi eux était le plus grand, Jésus a averti le Pierre orgueilleux et suffisant de sa trahison imminente : « Simon, Simon, Satan vous a réclamés, pour vous cribler comme le froment » (Lu 22.31). En fait, le soir même de cette trahison, Pierre s'est fait appeler Simon de nouveau, cette fois-ci parce qu'il ne parvenait pas à rester éveillé dans le jardin de Gethsémani (Mc 14.37).

Après la résurrection, Jésus a appelé Pierre « Simon » pour la dernière fois. Las d'attendre que le Seigneur lui apparaisse (Mt 28.7), Pierre a annoncé impulsivement : « Je vais pêcher » (Jn 21.3). Se faisant un devoir de suivre leur chef, les autres disciples lui ont dit : « Nous allons aussi avec toi. » Ceux que le Seigneur a appelés à devenir des pêcheurs d'hommes (Mt 4.19), il n'a toutefois pas permis qu'ils redeviennent des pêcheurs de poissons : « cette nuit-là, ils ne prirent rien ». Le lendemain matin, rentrant bredouille, l'équipe a rencontré Jésus sur la berge, où celui-ci lui préparait le petit déjeuner. Après cela, il a posé trois fois la même question à Pierre : « Simon, fils de Jonas, m'aimes-tu ? » (Jn 21.15-17), et les trois fois l'apôtre a exprimé son amour pour le Seigneur.

Quelques semaines plus tard, le Saint-Esprit est descendu sur Pierre et le reste des apôtres, et depuis lors « Pierre » a vécu à la hauteur de son nom. Il s'est chargé de trouver un remplaçant pour Judas Iscariot (Ac 1.15-26), il a courageusement prêché l'Évangile (Ac 2.14-40 ; 3.12-26), il a bravement confronté les autorités juives (Ac 4.8-20), il a repris sans la moindre hésitation les membres de

l'Église qui vivaient dans le péché (Ac 5.1-11) et il a dénoncé avec zèle les faux enseignants (Ac 8.20). De plus, c'est par le ministère de Pierre que les portes de l'Église se sont ouvertes aux non-Juifs (Ac 10.1 – 11.18).

Après s'être présenté au Concile de Jérusalem (Ac 15.7-12), Pierre a pour ainsi dire disparu du récit historique du Nouveau Testament jusqu'à ce qu'il écrive ses épîtres. Paul a fait allusion aux voyages missionnaires de Pierre dans 1 Corinthiens 9.5, mais nous ignorons l'étendue de ces voyages. L'Écriture indique néanmoins qu'il a séjourné à Antioche (voir Ga 2.11-21), qu'il s'est probablement rendu à Corinthe (voir 1 Co 1.12) et qu'il est allé en Asie Mineure (voir 1 Pi 1.1). Selon la tradition, Pierre a perdu la vie à Rome, comme cela a été le cas de Paul, durant la persécution sous Néron (voir mes autres remarques à ce sujet, sous le titre « La date et le lieu de rédaction de l'épître, et ses destinataires »).

LA PATERNITÉ DE L'ÉPÎTRE CONTESTÉE

Bien que normalement il ne vaille pas la peine de répondre aux sceptiques, dans le cas de l'épître qui nous intéresse ici, il s'avère utile de voir en quoi l'intégrité de cette épître divinement inspirée s'impose d'elle-même face aux assauts contre sa légitimité.

La paternité de 2 Pierre a fait l'objet de plus de débats et de débats plus mordants que celle de tout autre livre du Nouveau Testament. Pourtant, l'épître indique en toutes lettres qu'elle est de la main de « Simon Pierre, serviteur et apôtre de Jésus-Christ » (1.1). Dans le texte grec, on lit en fait « Siméon Pierre », car on y emploie la forme hébraïque du nom de Pierre tel qu'il est nommé ailleurs uniquement dans Actes 15.14 (*Darby*). Ce fait ne peut qu'appuyer la thèse selon laquelle Pierre est l'auteur de l'épître, puisqu'il est peu probable qu'un plagiaire aurait employé une forme obscure du nom de Pierre. Dans 1.14, l'auteur a fait allusion à la prédiction que Christ avait faite au sujet de sa propre mort (voir Jn 21.18) ; dans 1.16-18, il a déclaré avoir été un témoin oculaire (qui n'ont été que trois en tout ; Mt 17.1) de la Transfiguration ; dans 3.1, il a fait allusion à une lettre antérieure (1 Pierre) qu'il a adressée à ses lecteurs ; et dans 3.15, il

a fait allusion à Paul comme étant son « bien-aimé frère », se faisant ainsi le pair spirituel du grand apôtre. Ces allusions personnelles viennent renforcer le fait que l'épître a bel et bien été écrite par Pierre, fait qui devrait être reçu comme tel à moins d'une preuve irréfutable du contraire. Or, comme nous le verrons sous peu, une telle preuve n'existe pas.

Paradoxalement, plusieurs critiques perçoivent les allusions personnelles comme étant l'œuvre d'un plagiaire cherchant à se faire passer pour Pierre. Fait ironique, beaucoup de ces critiques prétendent que 1 Pierre n'a pas été écrit par Pierre non plus, précisément parce qu'il *manque* à 1 Pierre suffisamment d'allusions personnelles. Comme Daniel B. Wallace le fait remarquer : « Au fil de ses lectures, on ne peut s'empêcher de remarquer un élément de caprice et de deux poids deux mesures, qui montre bien que certains érudits se sont déjà formé une opinion qu'ils défendront en dépit des preuves » (« Second Peter : Introduction, Argument, and Outline » [Biblical Studies Press : www.bible.org, 2000]).

En plus des allusions personnelles dans l'épître à des événements s'étant produits durant la vie de Pierre, il existe des similarités entre le langage de 2 Pierre et les discours de Pierre rapportés dans le livre des Actes. Le verbe qui est rendu par « ont reçu » (1.1) est employé seulement trois autres fois dans le Nouveau Testament, dont une dans Actes 1.17 ; le mot « piété » est employé quatre fois dans 2 Pierre (1.3,6,7 ; 3.11), mais ailleurs (hors des épîtres pastorales) il n'est employé que par Pierre dans Actes 3.12 ; le « jour du Seigneur » (3.10) apparaît dans Actes 2.20, et dans le reste du Nouveau Testament uniquement dans 1 Thessaloniens 5.2 et 2 Thessaloniens 2.2. L'emploi de ces paroles peu communes laisse entendre encore une fois que l'apôtre Pierre est l'auteur de l'épître à l'étude.

Beaucoup d'érudits refusent toutefois d'accepter tout bonnement que l'épître dit vrai en se déclarant elle-même être de la main de Pierre. Au lieu de cela, ils insistent pour dire qu'elle a été écrite des décennies après la mort de l'apôtre par quelqu'un qui s'est fait passer pour Pierre. Pour appuyer leur refus de reconnaître l'authenticité de l'épître, les critiques soulèvent plusieurs arguments.

D'abord, ils font remarquer que l'Église primitive a mis du temps à accepter 2 Pierre comme faisant partie du canon scripturaire. C'est

Origène qui, au début du III^e siècle, a été la première personne à affirmer explicitement que Pierre l'avait écrite. Les critiques prétendent qu'il n'y a aucune trace de l'existence de l'épître avant cette époque. De plus, bien qu'Origène l'ait acceptée comme étant un écrit authentique de Pierre, il a fait remarquer que d'autres entretenaient des doutes quant à son authenticité. Au IV^e siècle, l'historien ecclésiastique Eusèbe de Césarée a également exprimé des doutes par rapport à 2 Pierre. Il ne l'a pas rejetée, mais l'a comptée au nombre des livres néotestamentaires dont l'authenticité était contestée. On interprète le silence des Pères de l'Église avant l'époque d'Origène comme étant une négation tacite de l'authenticité de 2 Pierre.

Les critiques évoquent également plusieurs soi-disant problèmes d'ordre historique qui, selon eux, indiquent que l'épître n'a pu être écrite du temps de Pierre. Premièrement, ils soutiennent que l'allusion aux lettres de Paul (3.15,16) reflète une époque à laquelle ces lettres avaient déjà été colligées et reconnues comme faisant partie de l'Écriture. Et cela, à leur avis, ne s'est produit que bien longtemps après la mort de Pierre. Deuxièmement, ils croient que les faux enseignants dont il est question dans l'épître à l'étude sont des gnostiques du II^e siècle. Troisièmement, l'auteur fait allusion à « vos apôtres » (3.2) et dit que les « Pères » (que l'on présume avoir appartenu à la première génération de chrétiens) étaient déjà morts (3.4). D'un point de vue critique, cela laisse entendre que la seconde épître de Pierre aurait été écrite par quelqu'un faisant partie ni des apôtres, ni des croyants de la première génération. Pour terminer, les critiques prétendent que l'allusion à la prédiction par Christ de la mort de Pierre (1.14) provient de Jean 21.18. L'Évangile selon Jean n'a cependant pas été écrit durant la vie de Pierre.

Beaucoup de critiques entretiennent dans leur esprit un argument convaincant selon lequel ils prétendent que la seconde épître de Pierre dépend littérairement de celle de Jude. Étant donné qu'ils croient que l'épître de Jude a été écrite à une époque ultérieure à la vie de Pierre, il s'ensuit qu'à leur avis Pierre n'aurait pas pu écrire 2 Pierre. De plus, ils insistent pour dire qu'un apôtre n'emprunterait pas autant à une source non apostolique.

Des critiques acharnés soulignent également des soi-disant différences de style, de vocabulaire et de doctrine entre les deux

épîtres de Pierre. Le grec de la première épître, disent-ils, est d'un langage châtié et soutenu, alors que celui de la seconde est d'un langage commun et guindé, plein d'expressions grandioses et de constructions difficiles. Les critiques prétendent que le vocabulaire des deux épîtres est également très différent l'un de l'autre, et que 2 Pierre démontre une connaissance de la culture et de la philosophie grecques étant tout à fait inaccessibles à un simple pêcheur de Galilée. Pour terminer, d'après eux, beaucoup de thèmes doctrinaux qui se trouvent dans 1 Pierre ne se trouvent pas dans 2 Pierre. Tous ces facteurs ont poussé beaucoup de sceptiques à souligner avec force que les deux épîtres ne peuvent provenir du même auteur.

En y regardant de plus près, aucun des arguments cités précédemment ne parvient cependant à disqualifier Pierre à titre d'auteur de l'épître à l'étude.

Il est vrai que l'attestation extérieure de 2 Pierre dans les écrits des Pères de l'Église est moins étendue que celle de la plupart des autres livres du Nouveau Testament. Elle est toutefois beaucoup plus complète que l'attestation donnée pour tout autre livre exclu du canon scripturaire. En fait, 2 Pierre n'a jamais été rejetée comme étant une épître apocryphe (même par les Pères qui s'interrogeaient sur son authenticité, comme Eusèbe), de même qu'elle n'a jamais été attribuée à qui que ce soit d'autre qu'à Pierre.

Bien qu'Origène ait été le premier à attribuer à Pierre la paternité de 2 Pierre, d'autres avant lui connaissaient cette épître. Origène était un critique littéraire intelligent, et ne se serait probablement pas fait duper par une contrefaçon récente. Par ailleurs, il citait sans cesse l'épître en tant que livre scripturaire, laissant clairement entendre par là que l'épître de 2 Pierre était déjà connue et acceptée à titre de livre canonique bien longtemps avant son époque. L'inclusion de l'épître dans le papyrus Bodmer P⁷² indique également que l'épître à l'étude était considérée à l'époque comme faisant partie du canon. (Les manuscrits volumineux du IV^e siècle Codex Sinaiticus et Codex Vaticanus, ainsi que le manuscrit du V^e siècle Codex Alexandrinus, comprennent aussi 2 Pierre.)

Le professeur d'Origène, Clément d'Alexandrie, a écrit un commentaire portant sur les épîtres catholiques (générales), y compris sur 2 Pierre (Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, VI.XIV.1).

Dans son commentaire portant sur l'épître à l'étude, Clément indique qu'il considérait 2 Pierre comme faisant partie de l'Écriture (et donc comme étant authentique). Par ailleurs, le témoignage de Clément fournit une preuve solide du fait que, durant la première moitié du II^e siècle, l'Église acceptait en général la canonicité de l'épître.

Une preuve supplémentaire de l'existence et de l'acceptation de l'épître de 2 Pierre à cette époque nous vient de Justin le martyr (vers 100-165). Dans son *Dialogue avec Tryphon*, Justin écrit : « Et de même qu'à côté des saints prophètes qui furent chez vous [*les Juifs*], il y avait des faux prophètes, chez nous aussi maintenant il y a beaucoup de faux docteurs dont notre Seigneur nous a dit à l'avance de nous garder » (82.1). Ce passage ressemble de manière frappante à 2 Pierre 2.1 : « Il y a eu parmi le peuple de faux prophètes, et il y aura de même parmi vous de faux docteurs, qui introduiront sournoisement des sectes pernicieuses, et qui, reniant le maître qui les a rachetés, attireront sur eux une ruine soudaine. » Le fait que le terme grec traduit ici par « faux prophètes » (*pseudodidaskaloi*) apparaît avant l'époque de Justin uniquement dans 2 Pierre 2.1 laisse entendre également que Justin empruntait à l'épître de 2 Pierre.

Le livre apocryphe *Apocalypse de Pierre*, qui date de la première moitié du II^e siècle, prouve clairement que son auteur a emprunté à l'épître de 2 Pierre. Au début du II^e siècle, l'*Épître de Barnabé* (5.4) déclare que « périt l'homme qui, tout en ayant connaissance de la voie de la justice, se porte cependant plus volontiers vers la voie des ténèbres », passage qui rappelle 2 Pierre 2.21 : « Car mieux valait pour eux n'avoir pas connu la voie de la justice, que de l'avoir connue et de se détourner du saint commandement qui leur avait été donné. » De même, le passage de l'*Épître de Barnabé* (15.4), « [...] le Seigneur amènera l'univers à son terme en six mille ans. Car un jour pour lui signifie mille ans. Il me l'atteste lui-même quand il dit : "Voici, un jour du Seigneur sera comme mille ans." », semble avoir été tiré de 2 Pierre 3.8 : « Mais il est une chose, bien-aimés, que vous ne devez pas ignorer, c'est que, devant le Seigneur, un jour est comme mille ans, et mille ans sont comme un jour. »

*Le Pasteur d'Herma*s, qui date lui aussi des premières années du II^e siècle, dit : « Retire-toi, et dis à tous de faire pénitence et ils vivront pour Dieu. En effet, le Seigneur a eu pitié et m'a envoyé pour

offrir à tous la pénitence (2 Pi 3.9), encore que certains n'en soient pas dignes, vu leurs œuvres. Mais le Seigneur est patient et il veut que soit sauvé l'appel qui vient de son Fils » (*Les écrits des Pères apostoliques*, [Paris : Les Éditions du Cerf, 1963], p. 403-404). La similitude entre ce passage et 2 Pierre 3.9, « Le Seigneur ne tarde pas dans l'accomplissement de la promesse, comme quelques-uns le croient ; mais il use de patience envers vous, ne voulant pas qu'aucun périsse, mais voulant que tous arrivent à la repentance », est remarquable.

Le fait que l'épître de 2 Pierre ait été connue au II^e siècle transparait également dans deux ouvrages gnostiques, *L'Évangile de vérité* et *l'Apocryphe de Jean*, qui font probablement allusion à cette épître.

Vers la même époque où l'apôtre Jean a écrit le livre de l'Apocalypse (quelques années avant la fin du I^{er} siècle), Clément de Rome a écrit : « Que s'éloigne de nous la parole de l'Écriture où il est dit : “Malheur à ceux qui ont l'âme partagée, ceux qui doutent en leur cœur et qui disent : Nous avons déjà entendu dire cela, au temps de nos pères ; et voilà : nous avons vieilli, rien de cela ne nous est arrivé. [...]” » (*I Clément* 3.3). Clément semble faire écho à 2 Pierre 3.4 : « Où est la promesse de son avènement ? Car, depuis que les Pères sont morts, tout demeure comme dès le commencement de la création. » Ces deux passages reflètent le scepticisme des faux enseignants, et les deux poursuivent en faisant une mise en garde concernant le jugement à venir (*I Clément* 23.5 ; 2 Pi 3.10).

Dans deux autres passages de *I Clément* sont employées des expressions qui se trouvent dans le Nouveau Testament uniquement dans l'épître de 2 Pierre et dans aucun autre écrit extrabiblique de l'époque. Dans les deux se retrouve l'expression rendue par « de sa grandeur et de sa gloire » (rendue par le même mot grec « magnifique ») en référence à Dieu (*I Clément* 9.2 ; 2 Pi 1.17) ; les deux décrivent également la foi chrétienne comme étant « le chemin de la vérité » (*I Clément* 35.5 ; 2 Pi 2.2).

Pour terminer, si la seconde épître de Pierre avait été écrite avant celle de Jude, c'est donc dire que cette dernière est le premier document à la citer (voir plus loin, dans la partie intitulée « Introduction à Jude », mes remarques au sujet de la relation qui existe entre Jude et 2 Pierre).

Les critiques s'appuient sur deux hypothèses pour prétendre que le fait que 2 Pierre dépende littérairement de Jude prouve que 2 Pierre aurait été écrite après l'époque de Pierre. Premièrement, l'auteur de 2 Pierre a dû emprunter à l'épître de Jude. Deuxièmement, Jude a dû être écrite après l'époque de Pierre. Toutefois, aucune de ces hypothèses ne peut être prouvée.

La preuve interne indique que la seconde épître de Pierre a été écrite en premier, étant donné que Pierre a employé le futur dans sa description des faux enseignants apostats (2.1-3 ; 3.3). Par contre, dans le passage de Jude qui trouve son parallèle dans 2 Pierre, on emploie des temps de verbe qui indiquent que ceux qui reçoivent les prophéties sont déjà là (Jud 4). On n'y emploie jamais le futur par rapport aux apostats.

Les citations extrabibliques qui précèdent incitent fortement à croire qu'on connaissait déjà la seconde épître de Pierre dans l'Église au 1^{er} siècle. Il est vrai qu'aucun des Pères de l'Église qui ont fait allusion à 2 Pierre avant l'époque d'Origène n'a cité 2 Pierre comme source. Toutefois, cela n'a rien d'inhabituel ; les Pères apostoliques citent 1 Pierre vingt-neuf fois sans même nommer Pierre, et l'épître aux Romains trente et une fois sans nommer Paul (voir Robert E. Picirilli, « Allusions to 2 Peter in the Apostolic Fathers », *Journal for the Study of the New Testament*, n° 33 [1988], p. 74). (Pour obtenir un résumé des allusions qui sont faites à 2 Pierre dans les écrits des Pères de l'Église avant l'époque d'Origène, voir aussi Michael J. Kruger, « The Authenticity of 2 Peter », *Journal of the Evangelical Theological Society*, n° 42/4 [1999], p. 649-656 ; B. B. Warfield, « The Canonicity of Second Peter », dans John E. Meeter, éd., *Selected Shorter Writings of Benjamin B. Warfield*, vol. 2 [Phillipsburg, New Jersey : Presbyterian and Reformed, 1973], p. 49-68.)

Les allusions des Pères de l'Église à la seconde épître de Pierre ne prouvent pas que Pierre ait écrit la seconde lettre qui porte son nom, mais elles réfutent l'objection selon laquelle la soi-disant absence d'attestation extérieure rend impossible que l'épître ait pu être écrite du vivant de Pierre. Elles expliquent également pourquoi l'Église a fini par accepter l'épître en tant que livre canonique ; il ne s'agissait pas d'une contrefaçon du 11^e siècle, comme beaucoup de critiques d'aujourd'hui le prétendent, mais d'une épître enracinée dans les

temps apostoliques. Kruger fait remarquer ce que signifie le fait que l'Église ait fini par accepter 2 Pierre dans le canon scripturaire.

Dans notre quête pour déterminer l'authenticité de 2 Pierre, nous ne pouvons fermer les yeux sur le fait que cette épître, en dépit des réserves de certains, a fini par être pleinement acceptée par l'Église dans le canon scripturaire à tous égards. Le fait que la seconde épître de Pierre se soit heurtée à une telle résistance, résistance à laquelle s'est ajoutée la concurrence incessante de documents ayant soi-disant été écrits par Pierre, et qu'elle ait *encore* eu cours à l'époque prouve que nous aurions raison d'y prêter sérieusement attention. Est-ce si facile d'écarter les conclusions d'Origène, de Cyrille de Jérusalem, de Grégoire de Nazianze, d'Éphiphane [sic], d'Athanase, d'Augustin, de Rufin, de Jérôme, ainsi que des conciles de l'Église à Laodicée, à Hippone et à Carthage ? Ainsi donc, si l'épître de 2 Pierre a été aussi fermement ancrée dans le canon du iv^e siècle, il se peut alors que le fardeau de la preuve devrait reposer sur ceux qui suggèrent qu'elle ne devrait pas en faire partie (« Authenticity », p. 651, italiques dans l'original.)

Il est injustifié que les critiques d'aujourd'hui présument que ces érudits de l'Antiquité aient été crédules et simplistes. Au contraire, les conciles mêmes qui ont accepté 2 Pierre en tant que livre canonique ont également rejeté d'autres œuvres dont Pierre était le présumé auteur (comme l'*Évangile de Pierre*, la *Prédication de Pierre*, l'*Enseignement de Pierre*, l'*Apocalypse de Pierre*, les *Actes de Pierre et des Douze Apôtres*, l'*Épître de Pierre à Philippe* et la *Lettre de Pierre à Jacques*). Ils ont reconnu que la seconde épître de Pierre se distinguait clairement de ces contrefaçons en ce sens qu'elle s'imposait comme faisant partie de l'Écriture divinement inspirée.

Les soi-disant difficultés d'ordre historique que les critiques soulèvent ne prouvent pas que la seconde épître de Pierre n'a pas pu être écrite durant la vie de Pierre. Il va de soi que la référence aux lettres de Paul (3.15,16) ne désigne pas forcément *tout* ce que Paul a écrit ; elle parle simplement des épîtres dont Pierre connaissait

l'existence lorsqu'il a écrit 2 Pierre. Rien dans le texte ne parle d'un recueil de lettres pauliniennes d'inspiration divine, ni ne laisse entendre que soit Pierre soit ses lecteurs les aient toutes connues. D'après Colossiens 4.16, il est clair que les lettres de Paul circulaient déjà parmi les Églises à l'époque de Pierre.

Contrairement à ce que certains prétendent, ce n'est pas non plus un anachronisme pour Pierre de faire allusion aux lettres inspirées de Paul comme faisant partie de l'Écriture (3.16). Les apôtres savaient que ce qu'ils écrivaient sous l'inspiration du Saint-Esprit (Jn 14.26) était tout aussi scripturaire que l'Ancien Testament. Paul a déclaré à maintes reprises qu'il écrivait les paroles même de Dieu. Dans 1 Corinthiens 2.13, il a déclaré : « Et nous en parlons, non avec des discours qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux qu'enseigne l'Esprit, employant un langage spirituel pour les choses spirituelles », et dans 14.37 il a ajouté : « Si quelqu'un croit être prophète ou spirituel, qu'il reconnaisse que ce que je vous écris est un commandement du Seigneur. » Il a fait l'éloge des croyants de Thessalonique pour la raison suivante : « en recevant la parole de Dieu, que nous vous avons fait entendre, vous l'avez reçue, non comme la parole des hommes, mais ainsi qu'elle l'est véritablement, comme la parole de Dieu » (1 Th 2.13 ; voir aussi 2 Co 13.3 ; 1 Pi 4.11).

Rien ne prouve non plus que les faux enseignants dont il est question dans 2 Pierre soient des gnostiques du II^e siècle. Les éléments de leur enseignement hérétique étaient monnaie courante au I^{er} siècle, alors que les enseignements caractéristiques du gnosticisme du II^e siècle (par ex. : le dualisme cosmologique, un démiurge méchant qui aurait créé le monde physique méchant, le salut au moyen d'une connaissance secrète) ne se trouvent nulle part dans l'épître de 2 Pierre. Charles Bigg a d'ailleurs écrit :

Tout ce qui décrit les faux enseignants et les moqueurs nous ramène à l'époque apostolique. S'ils avaient « les yeux pleins d'adultère », il y avait ceux à Corinthe qui défendaient l'inceste. S'ils ne craignaient pas « d'injurier les gloires », il y avait ceux qui parlaient en mal de saint Paul. Ils profanaient les agapes [les repas d'amour ou services de communion], comme le faisaient les Corinthiens. Ils se

moquaient de la Parousie [le retour de Christ], et certains Corinthiens niaient qu'une résurrection ait eu lieu (*A Critical and Exegetical Commentary on the Epistles of St. Peter and St. Jude*, The International Critical Commentary [Édimbourg, T. & T. Clark, 1902], p. 239).

La seconde épître de Pierre n'aborde pas non plus les questions clés du II^e siècle (par ex. : le rôle des évêques dans le gouvernement ecclésiastique, un gnosticisme pleinement développé et le montanisme). Le fait qu'aucune mention ne soit faite de questions propres au II^e siècle se remarque plus particulièrement dans 3.8 : « Mais il est une chose, bien-aimés, que vous ne devez pas ignorer, c'est que, devant le Seigneur, un jour est comme mille ans, et mille ans sont comme un jour. » Au nombre des croyances principales du II^e siècle se trouvait le chiliasme, une des premières formes du prémillénarisme. Si la seconde épître de Pierre a été écrite durant le I^{er} siècle, il est peu probable que son auteur ait négligé de faire allusion au chiliasme en rapport avec 3.8.

L'auteur s'était déjà présenté en tant qu'apôtre (1.1), ce qui fait que sa référence à « vos apôtres » (3.2) ne pouvait pas signifier qu'il s'excluait de leur nombre. Étant donné que les apôtres ont été donnés par Dieu à l'Église (voir 1 Co 12.28 ; Ép 2.20 ; 4.11,12), il était normal que Pierre les désigne (y compris lui-même) par l'expression « vos apôtres ». Les « pères » dont il est question dans 2 Pierre 3.4 ne correspondent pas à la première génération de chrétiens, mais aux patriarches de l'Ancien Testament. Le contexte (le déluge ; v. 5,6) et l'emploi de l'expression « les pères » appuient tous les deux cette interprétation. Dans le Nouveau Testament (Jn 6.58 ; 7.22 ; Ac 13.32 ; Ro 9.5 ; 11.28 ; 15.8 ; Hé 1.1) et dans les écrits des pères apostoliques, l'expression désigne non pas la première génération des chrétiens, mais les patriarches de l'Ancien Testament.

La mention de la mort imminente de Pierre (1.14) ne provient pas nécessairement non plus de Jean 21.18. De toute évidence, Pierre était là quand Jésus a fait cette prédiction, qu'il a entendue de ses propres oreilles.

Les différences de style entre les deux épîtres de Pierre ont fait couler beaucoup d'encre. Toutefois, ces différences ne sont pas aussi

significatives que ne l'affirment certains avec beaucoup d'assurance. Le commentateur Joseph Mayor, qui a nié que Pierre était l'auteur de 2 Pierre, a néanmoins reconnu ceci : « Il n'existe aucune divergence entre [1 et 2 Pierre], contrairement à ce que certains voudraient faire croire » (cité dans D. Edmond Hiebert, *Second Peter and Jude : An Expository Commentary* [Greenville, Caroline du Sud : Unusual Publications, 1989], p. 12). Les deux courtes épîtres que Pierre a écrites ne fournissent pas non plus suffisamment de matière pour établir définitivement son style.

Certains soutiennent que le vocabulaire des deux épîtres est si différent l'un de l'autre qu'il est impossible que le même auteur ait écrit les deux livres. Cependant, le pourcentage de mots communs à 1 et 2 Pierre est plus ou moins le même que le pourcentage qui est commun à 1 Timothée et Tite, qui ont toutes les deux été écrites par Paul et qui ont un contenu similaire. Ce pourcentage est également semblable à la quantité de mots communs à 1 et 2 Corinthiens (Kruger, « Authenticity », p. 656-657).

La différence de vocabulaire et de style entre 1 et 2 Pierre peut s'expliquer en partie par leurs différents thèmes : 1 Pierre a été écrit dans le but de consoler ceux qui étaient persécutés, 2 Pierre dans le but de mettre les croyants en garde contre les faux enseignants. Bien que cela n'ajoute rien à l'argument, les différences de style peuvent refléter le fait que Silvain (Silas) a servi de copiste dans le cas de 1 Pierre (1 Pi 5.12), pratique courante à l'époque de Pierre. Il se peut que, sous la direction de l'apôtre, Silvain ait modifié sa grammaire et sa syntaxe. Toutefois, comme Pierre se trouvait probablement en prison lorsqu'il a écrit 2 Pierre (voir « La date et le lieu de rédaction de l'épître, et ses destinataires » à la page 27), il se peut qu'il n'ait pas eu accès aux services d'un copiste et qu'il ait donc écrit l'épître de sa propre main.

L'accusation selon laquelle la seconde épître de Pierre reflète une maîtrise de la philosophie helléniste excédant la connaissance qu'on aurait pu s'attendre à ce que Pierre possède nous amène non seulement à présumer idiotement que nous savons ce que Pierre savait en réalité, mais encore à fermer les yeux sur l'influence que le milieu de Pierre exerçait sur lui. Il est né et a grandi en Galilée, que l'on connaissait même à l'époque d'Ésaïe comme étant « la Galilée des

païens » (És 9.1). À proximité se trouvait la région non-juive connue sous le nom de Décapole (Mt 4.25 ; Mc 5.20 ; 7.31). Par ailleurs, on sait maintenant que beaucoup des termes hellénistes que Pierre a employés étaient d'usage courant à l'époque. L'apôtre s'est servi de termes que ses lecteurs connaissaient bien, sans leur donner les nuances sémantiques que leur donnaient les philosophes grecs.

En dépit des soi-disant différences de style entre 1 et 2 Pierre, il existe des similarités remarquables entre ces deux livres. La manière dont les salutations des deux épîtres sont formulées, « Que la grâce et la paix vous soient multipliées ! » (1 Pi 1.2) et « Que la grâce et la paix vous soient multipliées » (2 Pi 1.2), est identique dans le grec, et cette expression ne se trouve nulle part ailleurs dans le Nouveau Testament. Parmi les autres mots qui sont communs aux deux épîtres mais qui sont rares dans le reste du Nouveau Testament se trouvent *aretê* (« vertu », « vertu » ; 1 Pi 2.9 ; 2 Pi 1.3,5), *apothesis* (« purification », « quitterai » ; 1 Pi 3.21 ; 2 Pi 1.14), *philadelphia* (« amour fraternel », « amitié fraternelle » ; 1 Pi 1.22 ; 2 Pi 1.7), *anastrophê* (« conduite », « manière de vivre » ; 1 Pi 1.15,18 ; 2.12 ; 3.1,2,16 ; 2 Pi 2.7 ; 3.11) et *aselgeia* (« dérèglement », « dérèglements » ; 1 Pi 4.3 ; 2 Pi 2.2,7,18). De plus, 2 Pierre, comme c'est le cas de 1 Pierre, contient des expressions sémitiques qui sont conformes aux antécédents juifs de Pierre.

Bien que les différents thèmes de chaque épître aient exigé que Pierre aborde différentes questions doctrinales, il existe néanmoins des éléments communs aux enseignements donnés dans les deux. En effet, les deux épîtres parlent de la parole prophétique de Dieu qui est révélée dans l'Ancien Testament (1 Pi 1.10-12 ; 2 Pi 1.19-21), la nouvelle naissance (1 Pi 1.23 ; 2 Pi 1.4), l'élection souveraine des croyants par Dieu (1 Pi 1.2 ; 2 Pi 1.10), la nécessité de vivre dans la sainteté (1 Pi 2.11,12 ; 2 Pi 1.5-7), le jugement par Dieu de l'immoralité (1 Pi 4.2-5 ; 2 Pi 2.10-22), la seconde venue de Christ (1 Pi 4.7,13 ; 2 Pi 3.4), le jugement des impies (1 Pi 4.5,17 ; 2 Pi 3.7) et la seigneurie de Christ (1 Pi 1.3 ; 3.15 ; 2 Pi 1.8,11,14,16 ; 2.20 ; 3.18).

Il existe seulement deux possibilités concernant la paternité de la seconde épître de Pierre. Ou bien elle a été écrite par Pierre, comme elle le dit, ou encore elle a été écrite sous un pseudonyme et provient

d'un plagiaire qui s'est fait passer pour Pierre. Si cette dernière hypothèse est juste, l'auteur de cette épître serait un hypocrite doublé d'un menteur, c'est-à-dire un imposteur s'employant à condamner les faux enseignants parce qu'ils étaient ce qu'il était lui-même et à faire des mises en garde graves au sujet du jugement divin à venir.

De plus, si le livre avait été écrit par un plagiaire, il est difficile de voir pour quel motif il aurait agi de la sorte. Les auteurs d'œuvres sous un pseudonyme signent généralement leurs écrits du nom d'une personne influente, afin de donner de la crédibilité à leur faux enseignement, mais 2 Pierre ne contient aucun enseignement qui contredise le reste du Nouveau Testament. Étant donné qu'elle est entièrement orthodoxe, l'épître aurait tout à fait pu paraître sous le nom même de son auteur. L'auteur fait même remarquer que les faux enseignants (qu'il condamne) ont rejeté l'autorité apostolique de Paul (3.16). En fait, ils méprisaient toutes les autorités, quelles qu'elles soient (2.1,10). Ainsi donc, un appel simulé à se soumettre à l'autorité apostolique n'aurait pas ajouté grand-chose à l'argument de l'auteur (surtout qu'en agissant de la sorte il se serait rendu coupable de l'hypocrisie même qu'il dénonçait).

Si l'on a parfois écrit des œuvres sous un pseudonyme, c'est aussi parce que des gens ont absolument voulu en savoir plus sur les personnages influents de l'Église primitive. Cependant, 2 Pierre ne fournit aucun nouveau renseignement au sujet de Pierre.

L'opinion selon laquelle la seconde épître de Pierre aurait été écrite sous un pseudonyme pose de nombreuses autres difficultés. Par exemple, la différence de style entre les deux épîtres est difficile à expliquer, étant donné que la plupart des auteurs se servant de pseudonymes se sont efforcés de copier le style de la personne pour qui ils se faisaient passer. Par ailleurs, un plagiaire n'aurait pas confessé son incapacité de comprendre les écrits de Paul (3.15,16) ; les auteurs qui écrivent sous un pseudonyme tentaient de glorifier leurs héros (les « auteurs » déclarés) et d'exagérer leurs capacités. Un auteur anonyme n'aurait pas non plus fait allusion à Paul en l'appelant « notre bien-aimé frère » (3.15). Les écrits de l'Église primitive ne parlent pas de l'apôtre en termes aussi familiers. Par exemple, Polycarpe a fait allusion à lui comme étant le « bienheureux et glorieux Paul » (*Épître aux Philippiens*, 3.1), Clément l'a appelé

le « bienheureux apôtre Paul » (*1 Clément*, 47.1) et Ignace l'a décrit ainsi : « Paul, saint » (*Épître aux Éphésiens*, 12.2).

Certains sont d'avis que la rédaction de livres écrits sous un pseudonyme (de soi-disant pieuses contrefaçons) était pratique courante. Étant donné que tout le monde savait que quelqu'un d'autre avait écrit le livre au nom de l'auteur qui était censé l'avoir écrit, on n'y voyait aucune imposture. Toutefois, la question qui s'impose est la suivante : Pour quelle raison écrivait-on un document sous un pseudonyme si tout le monde savait qu'il était pseudonyme ? Dans le cas de la seconde épître de Pierre, pourquoi un auteur écrivant sous un nom d'emprunt y aurait-il inclus toutes les allusions personnelles à Pierre si ses lecteurs savaient que Pierre ne l'avait pas écrite ?

En dépit des affirmations de certains érudits, rien ne prouve que l'Église primitive ait accepté la pratique de l'emploi d'un pseudonyme. Au contraire, « [personne] ne semble jamais avoir accepté comme étant consacré par l'usage sur les plans religieux et philosophique un document que l'on reconnaissait comme ayant été contrefait. Je n'en connais pas un seul exemple. [...] Nous sommes obligés de reconnaître que dans les cercles chrétiens l'emploi d'un pseudonyme était considéré comme un moyen malhonnête et, si découvert, le document était rejeté et l'auteur, si connu, se faisait chapitrer » (L. R. Donelson, *Pseudepigraphy and Ethical Argument in the Pastoral Epistles* [cité dans Thomas R. Schreiner, *1,2 Peter, Jude, The New American Commentary* (Nashville : Broadman & Holman, 2003), p. 272]).

Depuis le début, l'Église a rejeté des documents contrefaits. Paul a fait une mise en garde aux croyants de Thessalonique : « nous vous prions, frères, de ne pas vous laisser facilement ébranler dans votre bon sens, et de ne pas vous laisser troubler, soit par quelque inspiration, soit par une parole, ou par une lettre qui semblerait venir de nous, comme si le jour du Seigneur était déjà là » (2 Th 2.1,2). Même au début de l'histoire de l'Église, des plagiaires faisaient circuler des lettres qu'ils tentaient de faire passer comme provenant de Paul, afin de parvenir plus facilement à propager de fausses doctrines. C'est d'ailleurs ce qui explique que l'apôtre ait averti ses lecteurs de ne pas se laisser bernier, et qu'il ait pris les mesures nécessaires pour authentifier les lettres qui venaient véritablement de lui (2 Th 3.17 ;

voir aussi 1 Co 16.21 ; Ga 6.11 ; Col 4.18). L'évêque qui a écrit sous un pseudonyme l'œuvre intitulée *Actes de Paul et Thècle* s'est fait déchoir de ses fonctions, même s'il a protesté en disant qu'il l'avait écrite par amour pour Paul et avec l'intention de l'honorer (« Tertullien sur le baptême », chap. XVII, *The Ante-Nicene Fathers*, vol. 3, réimpr. [Grand Rapids : Eerdmans, 1973], p. 677). Le Canon muratorien, liste des livres du Nouveau Testament datant du II^e siècle, a rejeté deux lettres contrefaites qu'on voulait faire passer comme ayant été écrites par Paul, en disant qu'« il ne convient pas de mélanger le poison et le miel » (cité dans F. F. Bruce, *The Canon of Scripture* [Downers Grove, Illinois : InterVarsity, 1988], p. 160). Vers la même époque, l'évêque d'Antioche du nom de Sérapion a donné l'explication suivante pour justifier le rejet du fallacieux *Évangile de Pierre* : « Frères, nous recevons en effet, et Pierre et le reste des apôtres comme le Christ, mais les écrits mensongers mis sous leurs noms, nous sommes assez avisés pour les répudier, sachant que nous n'avons rien reçu de tel » (cité dans Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, VI.XII.3).

Le Nouveau Testament a accordé la plus grande importance à la véracité (voir Jn 19.35 ; Ro 3.7 ; 1 Co 13.6 ; 2 Co 4.2 ; 7.14 ; 13.8 ; Ép 4.15,25 ; 5.9 ; Col 3.9 ; 1 Ti 2.7 ; 3.15). Le Saint-Esprit, « l'Esprit de vérité » (Jn 14.17 ; 15.26 ; 16.13 ; voir aussi 1 Jn 5.6), ne pourrait jamais inspirer une contrefaçon. Voilà pourquoi l'Église primitive a rejeté à juste titre toutes les œuvres de cet acabit. Si la seconde épître de Pierre avait été une contrefaçon, elle l'aurait rejetée également.

Ainsi donc, en dépit du scepticisme et des doutes des critiques d'aujourd'hui, la meilleure réponse à la question de la paternité de 2 Pierre est « Simon Pierre, serviteur et apôtre de Jésus-Christ » (1.1).

LA DATE ET LE LIEU DE RÉDACTION DE L'ÉPÎTRE, ET SES DESTINATAIRES

Selon la tradition, Pierre est mort en martyr vers la fin de la persécution sous Néron. Étant donné que Néron est mort en l'an 68, la mort de Pierre doit avoir eu lieu avant ce temps-là. La seconde épître de Pierre semble avoir été écrite peu avant la mort de l'apôtre (1.14), peut-être en 67 ou en 68. Pierre ne dit pas où il se trouvait lorsqu'il a écrit cette épître, mais étant donné que sa mort était alors imminente,

et qu'il est mort en martyr à Rome, il l'a probablement écrite tandis qu'il y était emprisonné. Contrairement à sa première épître, Pierre ne nomme pas ses destinataires dans sa seconde épître. Toutefois, étant donné qu'il s'agit de la seconde lettre que Pierre leur a écrite (3.1), les destinataires sont probablement les mêmes dans les deux cas (ou du moins certains d'entre eux), à savoir des croyants qui vivaient dans « le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie » (1 Pi 1.1), provinces situées en Asie Mineure (la Turquie d'aujourd'hui).

L'OCCASION

Pierre a écrit sa première épître dans le but de consoler et d'instruire les croyants qui faisaient face à la menace extérieure de la persécution. Dans son épître, Pierre aborde la menace encore plus redoutable des faux enseignants qui allaient s'infiltrer dans l'Église. L'apôtre a averti les croyants de rester vigilants, afin de pouvoir discerner leurs mensonges. Sa description frappante et pénétrante des hérétiques et des apostats ne peut se comparer qu'à celle de Jude.

Pierre n'a précisé aucune hérésie. Tel que mentionné précédemment sous le titre « L'auteur », l'épître ne porte pas la marque du gnosticisme du II^e siècle. Quels qu'aient pu être ces hérétiques, ils étaient comme beaucoup d'autres qui ont renié Christ (2.1) ; qui ont tordu le sens de l'Écriture, y compris les écrits de Paul (3.15,16) ; qui ont préféré donner foi à des « fables habilement conçues » (1.16) favorisant des « sectes pernicieuses » (2.1) ; qui se sont moqués de la seconde venue de Christ (3.4) et du jugement à venir (3.5-7) ; qui se sont livrés à la débauche (2.2,13,14,19) ; qui ont méprisé l'autorité (2.10) ; qui ont fait preuve d'arrogance et de vanité (2.18) ; et qui se sont montrés cupides (2.3,14). La seconde épître de Pierre sert non seulement de réprimande bien méritée à l'endroit des faux enseignants de l'époque de Pierre, mais encore à exposer les traits de caractère que les faux enseignants ont en commun quelle que soit l'époque. Étant donné que l'iniquité est issue d'une doctrine hérétique, Pierre a insisté davantage sur leur conduite impie que sur les enseignements précis qu'ils propageaient. Pour reprendre les paroles du Seigneur Jésus-Christ :

Vous les reconnaîtrez à leurs fruits. Cueille-t-on des raisins sur des épines, ou des figes sur des chardons ? Tout bon arbre porte de bons fruits, mais le mauvais arbre porte de mauvais fruits. Un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, ou un mauvais arbre porter de bons fruits. Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits est coupé et jeté au feu. C'est donc à leurs fruits que vous les reconnaîtrez (Mt 7.16-20).

LE PLAN DE L'ÉPÎTRE

Les salutations (1.1,2)

- I. Échapper aux faux enseignements par une bonne compréhension du salut (1.3-11)
 - A. Il repose sur la puissance de Dieu (1.3,4)
 - B. Il est confirmé par les grâces chrétiennes (1.5-7)
 - C. Il donne lieu à de riches récompenses (1.8-11)
- II. Échapper aux faux enseignements par une bonne compréhension de l'Écriture (1.12-21)
 - A. Elle est confirmée par le témoignage des apôtres (1.12-18)
 - B. Elle est inspirée par le Saint-Esprit (1.19-21)
- III. Échapper aux faux enseignements par une bonne compréhension des faux enseignants (2.1-22)
 - A. Leur infiltration (2.1-3)
 - B. Leur jugement (2.4-10a)
 - C. Leur impudence (2.10b-13a)
 - D. Leur impureté (2.13b-17)
 - E. Leur incidence (2.18-22)
- IV. Échapper aux faux enseignements par une bonne compréhension de l'avenir (3.1-18)
 - A. La certitude du jour du Seigneur (3.1-10)
 - B. Les incidences pratiques du jour du Seigneur (3.11-18)

La foi précieuse des croyants – Première partie : sa source, sa substance et sa pleine efficacité

1

Simon Pierre, serviteur et apôtre de Jésus-Christ, à ceux qui ont reçu en partage une foi du même prix que la nôtre, par la justice de notre Dieu et du Sauveur Jésus-Christ : Que la grâce et la paix vous soient multipliées par la connaissance de Dieu et de Jésus notre Seigneur ! Sa divine puissance nous a donné tout ce qui contribue à la vie et à la piété, au moyen de la connaissance de celui qui nous a appelés par sa propre gloire et par sa vertu ; celles-ci nous assurent de sa part les plus grandes et les plus précieuses promesses, afin que par elles vous deveniez participants de la nature divine, en fuyant la corruption qui existe dans le monde par la convoitise. (1.1-4)

John Murray, un des plus grands théologiens réformés du xx^e siècle, a écrit ce qui suit au sujet de la signification profonde et primordiale de l'expiation :

Le Père n'a pas épargné son propre Fils. Il n'a rien épargné de ce qu'exigent les préceptes d'une rectitude incessante. Et c'est l'acquiescement en douceur du Fils que nous entendons lorsqu'il dit : « Toutefois, que ma volonté ne se fasse pas, mais la tienne » (Lu 22.42). Mais pourquoi ? C'était pour que l'amour éternel et invincible puisse accomplir, à grand prix et avec puissance, pleinement et avec empressement, sa destinée par la rédemption. Le Calvaire a pour esprit l'amour éternel et pour fondement la justice éternelle. Il s'agit du même amour qui est manifesté par le mystère de l'agonie à Gethsémané et de l'arbre maudit au Calvaire qui enveloppe le peuple de Dieu dans une sécurité éternelle. « Lui qui n'a point épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses avec lui ? » (Ro 8.32.) « Qui nous séparera de l'amour de Christ ? Sera-ce la tribulation, ou l'angoisse, ou la persécution, ou la faim, ou la nudité, ou le péril, ou l'épée ? » (Ro 8.35.) « Car j'ai l'assurance que ni la mort ni la vie, ni les anges ni les dominations, ni les choses présentes ni les choses à venir, ni les puissances, ni la hauteur ni la profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ notre Seigneur » (Ro 8.38,39). Voilà la sécurité qu'une expiation parfaite nous assure, et c'est la perfection de l'expiation qui nous l'assure (*Redemption – Accomplished and Applied* [Grand Rapids : Eerdmans, 1955], p. 78).

Il ne fait aucun doute que la rédemption des pécheurs par Dieu en vue de la vie éternelle par le moyen de l'œuvre expiatoire de son Fils Jésus-Christ est, pour tous ceux qui croient, le don le plus précieux de Dieu. Avec la certitude du salut en vue, Pierre commence sa seconde épître en communiquant à ses lecteurs trois grandes vérités enrichissantes la concernant : sa source, sa substance et sa pleine efficacité.

LA SOURCE DU SALUT

Simon Pierre, serviteur et apôtre de Jésus-Christ, à ceux qui ont reçu en partage une foi du même prix que la nôtre, par la justice de notre Dieu et du Sauveur Jésus-Christ : (1.1)

Selon les coutumes de son époque, l'apôtre commence son épître par une salutation courante, s'identifiant correctement comme étant l'auteur de l'épître. **Simon**, forme grecque du nom hébreu « Siméon », père d'une des douze tribus d'Israël, était un nom courant parmi les Juifs (voir Mt 13.55 ; 26.6 ; 27.32 ; Ac 1.13 ; 8.9 ; 9.43). Le nom **Pierre** provient d'un mot grec signifiant « pierre » (Céphas est son équivalent araméen ; voir Jn 1.42 ; 1 Co 1.12 ; 3.22 ; 9.5 ; 15.5 ; Ga 1.18 ; 2.9,11,14). L'apôtre s'est servi des deux noms afin de veiller à ce que les destinataires de sa lettre sachent précisément qui en était l'auteur.

Se présentant comme un **serviteur**, Pierre se place lui-même avec humilité et gratitude en position de soumission, de devoir et d'obéissance. Certains des plus grands leaders de l'histoire de la rédemption ont porté le titre de *serviteur* (par ex. : *Moïse*, De 34.5 ; Ps 105.26 ; Ma 4.4 ; *Josué*, Jos 24.29 ; *David*, 2 S 3.18 ; Ps 78.70 ; *tous les prophètes*, Jé 44.4 ; Am 3.7 ; *Paul*, Ro 1.1 ; Ph 1.1 ; Tit 1.1 ; *Jacques*, Ja 1.1 ; *Jude*, Jud 1), qui est devenu par la suite un titre convenant à tous les croyants (voir 1 Co 7.22 [Le mot grec utilisé dans les deux passages est *doulos*, qui signifie « esclave » et qui décrit donc le service le plus inférieur et le plus dépourvu de liberté] ; Ép 6.6 ; Col 4.12 ; 2 Ti 2.24). À l'époque de Pierre, le fait de s'appeler volontairement soi-même **serviteur** (*doulos*, « esclave ») revenait à s'abaisser servilement dans une culture où on considérait les esclaves comme des bêtes, sans plus. Toutefois, bien que cette pratique ait été dégradante sur le plan social, elle était honorable sur le plan spirituel. En agissant de la sorte, une personne reconnaissait qu'elle avait le devoir d'obéir à son maître, quel qu'en soit le prix. Pour expliquer que cette réalité s'applique à tous les chrétiens, William Barclay a d'ailleurs dit :

(i) Appeler le chrétien *doulos* de Dieu signifie qu'il appartient irrévocablement à Dieu. Dans l'Antiquité, un maître possédait ses esclaves de la même manière qu'il possédait ses outils. Un serviteur peut changer de maître, mais cela est impossible à l'esclave. Le chrétien appartient irrévocablement à Dieu.

(ii) Appeler le chrétien *doulos* de Dieu signifie qu'il est, sans restriction, à la disposition de Dieu. Dans l'Antiquité, le maître pouvait faire ce qu'il voulait de son esclave. Il avait autant de pouvoir sur son esclave qu'il en avait sur ses biens inanimés. Il avait le pouvoir de vie et de mort sur son esclave. Le chrétien appartient à Dieu, si bien que Dieu peut l'envoyer là où il veut et faire de lui ce qu'il veut. Le chrétien est la personne qui n'a aucun droit en propre, car tous ses droits ont été cédés à Dieu.

(iii) Appeler le chrétien *doulos* de Dieu signifie que le chrétien doit à Dieu une obéissance inconditionnelle. Dans l'Antiquité, la loi était telle que l'ordre de son maître était pour l'esclave la seule loi qui existait. Même si l'esclave recevait l'ordre de faire quelque chose de contraire à la loi, il ne pouvait pas protester, car, pour sa part, l'ordre de son maître avait force de loi. En toute situation, le chrétien n'a qu'une seule question à poser : « Seigneur, que veux-tu que je fasse ? » Le commandement de Dieu est la seule loi du chrétien.

(iv) Appeler le chrétien *doulos* de Dieu signifie qu'il doit se tenir constamment au service de Dieu. Dans l'Antiquité, l'esclave n'avait littéralement aucun temps à lui, aucun congé, aucun instant de repos, aucun horaire de travail établi au moyen d'une entente, aucuns loisirs. Tout son temps appartenait au maître (*The Letters of James and Peter*, éd. rév. [Philadelphie : Westminster, 1976], p. 345-346 ; italiques dans l'original).

Bien que Pierre se considère humblement comme un serviteur, il se présente également avec noblesse en tant qu'**apôtre de Jésus-Christ**, quelqu'un que Christ envoie lui-même officiellement

en tant que témoin divinement mandaté par le Seigneur ressuscité, et ayant donc l'autorité nécessaire pour proclamer sa vérité (Mt 10.1 ; Mc 3.13 ; 16.20 ; Lu 6.13 ; Ac 1.2-9,22 ; 1 Co 9.1 ; 1 Jn 1.1 ; voir aussi Mt 28.19,20 ; Jn 14.26 ; 16.13). Pierre, en se présentant comme il le fait ici, établit un exemple à suivre pour tous ceux qui sont en position de leadership spirituel : l'anonymat soumis et sacrificiel de l'esclave, combiné à la dignité, à l'importance et à l'autorité de l'apôtre.

L'apôtre a envoyé l'épître à l'étude à **ceux-là** même qui ont reçu sa première. Ces destinataires croyants comptent au nombre des élus de Dieu qui sont alors dispersés dans diverses régions païennes : « le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie » (1 Pi 1.1). Ces croyants sont principalement d'origine païenne, mais il ne fait aucun doute que des chrétiens juifs comptent également au nombre des destinataires de l'épître, que Pierre a très probablement écrite en 67 ou 68, à savoir environ un an après avoir écrit sa première épître (pour obtenir des détails à ce sujet, voir l'Introduction du présent volume).

La description que Pierre fait de ses lecteurs est théologiquement riche, bien que courte, et attire l'attention sur la source divine du salut. L'expression **qui ont reçu en partage** laisse entendre que le salut des croyants est un don. Le verbe (*lagchanô*) signifie « obtenir par volonté divine » ou « donné par tirage » (ce qui rappelle la coutume des temps bibliques selon laquelle on tirait au sort pour connaître la volonté de Dieu ; voir Lé 16.8-10 ; Jos 7.14 ; 1 S 14.38-43 ; 1 Ch 25.8-31 ; Pr 16.33 ; 18.18 ; Jon 1.7 ; Ac 1.16-26). Il désigne clairement quelque chose qui ne peut s'obtenir par des efforts humains ou par mérite personnel, mais qui est accordé selon les desseins souverains de Dieu. Les lecteurs de Pierre ont reçu la **foi** parce que Dieu a résolu dans sa grâce de la leur accorder (voir Ac 11.15-17 ; Ga 3.14 ; Ép 1.13 ; Ph 1.29).

Ici, **une foi** pourrait désigner *la* foi objective, comme dans les doctrines de la foi chrétienne, ou elle pourrait faire allusion à une croyance subjective. Toutefois, il vaut mieux la comprendre dans le contexte d'ici sans article défini (contrairement à Jude 3) comme désignant une foi subjective, le pouvoir qu'a le chrétien de croire à l'Évangile pour obtenir le salut. Bien que tous soient tenus

de croire à l'Évangile, de sorte que tous sont responsables de leur obéissance ou de leur désobéissance – et en ce sens il s'agit du côté humain du salut –, Dieu doit tout de même accorder aux pécheurs de manière surnaturelle la capacité et le pouvoir de croire à salut (Ép 2.8,9 ; voir aussi 6.23 ; Ro 12.3 ; 1 Co 2.5). Pierre a commencé sa première épître en écrivant au sujet du rôle de l'élection divine dans le salut, alors qu'ici il fait allusion à la réponse humaine de la foi. La souveraineté de Dieu et la responsabilité de l'homme forment les éléments essentiels du salut. Ce n'est que lorsque le Saint-Esprit réveille l'âme morte d'une personne en réponse à l'écoute ou à la lecture de l'Évangile que la foi salvatrice est mise en œuvre de sorte que le pécheur puisse vivre la rédemption (voir Ac 11.21 ; 16.14).

On peut tirer une autre preuve de ce qu'ici la foi est subjective du fait que Pierre décrit la foi de ses lecteurs comme étant **du même prix que la nôtre**. Le mot rendu par **du même prix** (*isotimon*) signifie « de valeur égale » ou « d'un privilège égal ». Il désigne quelque chose de même rang, position, honneur, statut, prix ou valeur. S'il désignait la pure vérité de l'Évangile, cela n'aurait aucun sens, puisque cette vérité est sans pareille. Chaque croyant a reçu la foi en tant que don personnel, une foi qui est la même de par sa nature, le précieux don de Dieu, qui accorde à tous ceux qui le reçoivent des privilèges spirituels égaux au moyen du salut (voir Jn 17.20 ; Ac 11.15-17 ; 13.39). Parmi les fidèles, Dieu ne fait aucune distinction entre les chrétiens ; comme Paul l'a écrit : « Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme ; car tous vous êtes un en Jésus-Christ » (Ga 3.28 ; voir aussi v. 26 ; Ro 10.12,13).

Tous les élus ont reçu, à titre de don, la foi qui sauve. À ce sujet, l'épître aux Éphésiens dit : « Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu. Ce n'est point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie » (Ép 2.8,9). Ces versets ont une signification profonde et sont d'une application très étendue.

Notre part dans notre salut est d'avoir la foi. Mais même cette foi ne vient pas de **[nous]**, elle est le don de Dieu. Nous n'avons pas la foi de nous-mêmes et ne l'exprimons pas par notre propre force. Premièrement, nous n'avons pas en nous-

mêmes ce qui est nécessaire. De plus, même si nous l'avions, Dieu ne voudrait pas que nous l'utilisions. Sinon, le salut dépendrait en partie de nos œuvres, et nous aurions certaines raisons de nous en glorifier. Paul insiste ici sur le fait que même la foi ne vient pas de nous si Dieu ne nous la donne d'abord.

Certains s'opposent à cette interprétation et disent que le terme **foi** (*pistis*) est féminin alors que **cela** (*touto*) est neutre. Cela ne pose pas de problème, pour autant qu'on comprenne que **cela** ne renvoie pas précisément à la foi, mais à l'acte de croire. De plus, cette interprétation est celle qui donne le meilleur sens au texte, puisque si **cela** renvoie à **c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi** (donc la phrase complète), l'addition de **cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu** est superflue, puisque la grâce est par définition un don immérité de Dieu. Si le salut est par grâce, il faut qu'il soit un don immérité de Dieu. La foi est présentée comme un don dans 2 Pierre 1.1, Philippiens 1.29 et Actes 3.16. [...]

Lorsque nous acceptons l'œuvre complète de Christ pour nous, nous agissons par **la foi** que nous a donnée **la grâce** de Dieu. C'est là l'acte suprême de foi humain, l'acte qui, bien qu'il soit fait par nous, vient premièrement de Dieu – c'est **le don** qu'il nous fait par sa **grâce**. Lorsque quelqu'un s'étouffe ou se noie et arrête de respirer, il n'y a rien qu'il puisse faire. S'il se remet jamais à respirer, ce sera parce que quelqu'un a réactivé sa respiration. Celui qui est spirituellement mort ne peut même pas prendre une décision par la foi à moins que Dieu n'introduise d'abord en lui le souffle de la vie spirituelle. Avoir **la foi**, c'est tout simplement exhaler le souffle que procure **la grâce** de Dieu. Pourtant, ce qui est paradoxal, c'est que nous devons avoir cette foi ou être jugés coupables de ne pas l'avoir (voir Jn 5.40). (John MacArthur, *Éphésiens*, [Trois-Rivières, Québec : Éditions IMPACT, 1999], p. 91-92.)

L'emploi que Pierre fait du pronom **nôtre** fait probablement allusion au conflit qui divise alors les Juifs et les non-Juifs au sein de l'Église. Le livre des Actes nous indique qu'il est intervenu intensivement dans cette situation à la naissance de l'Église. Pierre a d'ailleurs expliqué à des frères juifs séparatistes la rencontre qu'il avait faite avec les gens de la maison de Corneille le païen :

Pierre se mit à leur exposer d'une manière suivie ce qui s'était passé. Il dit : J'étais dans la ville de Joppé, et, pendant que je priais, je tombai en extase et j'eus une vision : un objet, semblable à une grande nappe attachée par les quatre coins, descendait du ciel et vint jusqu'à moi. Les regards fixés sur cette nappe, j'examinai, et je vis les quadrupèdes de la terre, les bêtes sauvages, les reptiles, et les oiseaux du ciel. Et j'entendis une voix qui me disait : Lève-toi, Pierre, tue et mange. Mais je dis : Non, Seigneur, car jamais rien de souillé ni d'impur n'est entré dans ma bouche. Et pour la seconde fois la voix se fit entendre du ciel : Ce que Dieu a déclaré pur, ne le regarde pas comme souillé. Cela arriva jusqu'à trois fois ; puis tout fut retiré dans le ciel. Et voici, aussitôt trois hommes envoyés de Césarée vers moi se présentèrent devant la porte de la maison où j'étais. L'Esprit me dit de partir avec eux sans hésiter. Les six hommes que voici m'accompagnèrent, et nous entrâmes dans la maison de Corneille. Cet homme nous raconta comment il avait vu dans sa maison l'ange se présentant à lui et disant : Envoie quelqu'un à Joppé, et fais venir Simon, surnommé Pierre, qui te dira des choses par lesquelles tu seras sauvé, toi et toute ta maison. Lorsque je me fus mis à parler, le Saint-Esprit descendit sur eux, comme sur nous au commencement. Et je me souvins de cette parole du Seigneur : Jean a baptisé d'eau, mais vous, vous serez baptisés du Saint-Esprit. Or, puisque Dieu leur a accordé le même don qu'à nous qui avons cru au Seigneur Jésus-Christ, pouvais-je, moi, m'opposer à Dieu ? (Ac 11.4-17 ; voir aussi 10.1-48.)

Au Concile de Jérusalem, Pierre a répété la vérité selon laquelle Dieu ne fait aucun favoritisme en matière de salut et de privilèges spirituels entre Juifs et non-Juifs :

Alors quelques-uns du parti des pharisiens qui avaient cru, se levèrent, en disant qu'il fallait circoncire les païens et exiger l'observation de la loi de Moïse. Les apôtres et les anciens se réunirent pour examiner cette affaire. Une grande discussion s'étant engagée, Pierre se leva, et leur dit : Hommes frères, vous savez que dès longtemps Dieu a fait un choix parmi vous, afin que, par ma bouche, les païens entendent la parole de l'Évangile et qu'ils croient. Et Dieu, qui connaît les cœurs, leur a rendu témoignage, en leur donnant le Saint-Esprit comme à nous ; il n'a fait aucune différence entre nous et eux, ayant purifié leur cœur par la foi. Maintenant donc, pourquoi tentez-vous Dieu, en mettant sur le cou des disciples un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter ; mais c'est par la grâce du Seigneur Jésus que nous croyons être sauvés, de la même manière qu'eux (Ac 15.5-11).

Nous ne devrions donc pas nous étonner de ce que Pierre fasse allusion ici à la même vérité. Parmi ses élus, Dieu ne favorise personne en fonction de son appartenance à un groupe ethnique, car il accorde à tous les chrétiens la même foi salvatrice avec tous ses privilèges (voir Ép 2.11-18 ; 4.5).

Les croyants peuvent avoir accès à la foi qui sauve en raison de **la justice de Jésus-Christ**. Les pécheurs reçoivent la vie éternelle parce que le Sauveur leur impute sa **justice** parfaite (2 Co 5.21 ; Ph 3.8,9 ; 1 Pi 2.24), en couvrant leurs péchés et en rendant ces pécheurs acceptables à ses yeux. L'épître aux Romains dit d'ailleurs :

Or, à celui qui fait une œuvre, le salaire est imputé, non comme une grâce, mais comme une chose due ; et à celui qui ne fait point d'œuvre, mais qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi lui est imputée à justice. De même David exprime le bonheur de l'homme à qui Dieu impute la justice sans les œuvres : Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées,

et dont les péchés sont couverts ! Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute pas son péché ! (Ro 4.4-8 ; voir aussi Ac 13.38,39.)

Cette doctrine de première importance, celle d'une justice imputée, est au cœur même de l'Évangile chrétien. Le salut est un don de Dieu en tout point. La foi pour croire et la justice pour satisfaire à la sainteté de Dieu viennent toutes les deux de lui. Sur la croix, Christ a porté la pleine colère de Dieu contre tous les péchés de ceux qui allaient croire (2 Co 5.18,19). Ces péchés ont été imputés à Christ de sorte que Dieu puisse imputer aux croyants toute la justice qui était sienne. Sa justice couvre pleinement les rachetés, comme le prophète Ésaïe l'exprime merveilleusement bien : « Je me réjouirai en l'Éternel, mon âme sera ravie d'allégresse en mon Dieu ; car il m'a revêtu des vêtements du salut, il m'a couvert du manteau de la délivrance, comme le fiancé s'orne d'un diadème, comme la fiancée se pare de ses joyaux » (És 61.10).

Il est à remarquer que Pierre ne fait pas allusion ici à Dieu **notre** Père, mais à **notre Dieu et [...] Sauveur Jésus-Christ**. Ici, la justice vient du Père, mais elle s'étend à tous les croyants par l'intermédiaire du Fils, Jésus-Christ (voir Ga 3.8-11 ; Ph 3.8,9). La construction grecque ne place qu'un seul article avant l'expression **de notre Dieu et du Sauveur**, ce qui signifie que les deux termes désignent la même personne. Ainsi donc, Pierre identifie Jésus non pas uniquement en tant que Sauveur, mais également en tant que Dieu (voir 1.11 ; 2.20 ; 3.2,18 ; És 43.3,11 ; 45.15,21 ; 60.16 ; Ro 9.5 ; Col 2.9 ; Tit 2.13 ; Hé 1.8), auteur et agent du salut. L'apôtre a clairement exposé la même relation dans son sermon de la Pentecôte, dans lequel il a pris la vérité de l'Ancien Testament au sujet de Dieu et l'a appliquée à Jésus (Ac 2.21-36 ; voir aussi Mt 1.21 ; Ac 4.12 ; 5.31).

LA SUBSTANCE DU SALUT

Que la grâce et la paix vous soient multipliées par la connaissance de Dieu et de Jésus notre Seigneur ! (1.2)

Dans cette version de ses salutations courantes, Pierre rappelle à ses lecteurs que les saints véritables vivent dans le royaume de **la grâce** et de **la paix**, comme l'apôtre Paul a enseigné aux chrétiens de Rome : « Étant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ, à qui nous devons d'avoir eu par la foi accès à cette grâce, dans laquelle nous demeurons fermes, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire de Dieu » (Ro 5.1,2). Dieu souhaite que **la grâce et la paix**, la substance du salut, **soient multipliées**, qu'elles soient déversées sur ses enfants en torrents incessants. Les épîtres sont remplies de déclarations comparables (par ex. : 1 Co 1.3 ; 2 Co 1.2 ; Ga 1.3 ; Ép 1.2). La **grâce** (*charis*) est la faveur imméritée que Dieu fait aux pécheurs, qui accorde à ceux qui croient à l'Évangile le pardon complet par l'intermédiaire du Seigneur Jésus-Christ (Ro 3.24 ; Ép 1.7 ; Tit 3.7). La **paix** (*eirênê*) avec Dieu et qui vient de lui dans toutes les situations de la vie est l'effet de la grâce (Ép 2.14,15 ; Col 1.20), qui découle du pardon que Dieu a accordé à tous les élus (voir Ps 85.8 ; És 26.12 ; 2 Th 3.16). L'expression « grâce sur grâce » (Jn 1.16) définit l'effusion libre de la faveur divine, tandis que la paix est déversée avec une telle plénitude qu'elle est divine et qu'elle échappe à l'entendement humain (Jn 14.27 ; Ph 4.7). Les croyants reçoivent une **grâce** sans pareille pour chaque péché commis (Ps 84.12 ; Ac 4.33 ; 2 Co 9.8 ; 12.9 ; Hé 4.16) et une **paix** abondante pour chaque épreuve subie (Jn 14.27 ; 16.33).

Toute cette grâce et toute cette paix nous viennent **par la connaissance de Dieu et de Jésus notre Seigneur !** Ceux qui ne connaissent pas et qui n'embrassent pas de tout cœur l'Évangile n'y ont pas accès. Le mot **connaissance** (*epignôsis* ; voir 1.8 ; 2.20) est ici une forme plus forte du mot fondamental grec que l'on rend par « connaissance » (*gnôsis* ; voir 1.5,6 ; 3.18). Il rend l'idée d'une connaissance pleine, riche et exhaustive qui implique un degré de compréhension intime d'un sujet précis (voir Ro 3.20 ; 10.2 ; Ép 1.17). La substance du salut d'une personne constitue ce type de connaissance rationnelle et objective de Dieu qui s'acquiert au moyen de sa Parole (voir Jn 8.32 ; 14.6 ; 17.17 ; 2 Jn 2). Ce concept fondamental de la connaissance a vu le jour dans l'Ancien Testament (voir Ex 5.2 ; Jg 2.10 ; 1 S 2.12 ; Pr 2.5 ; Os 2.22 ; 5.4).

Paul s'est souvent servi du même mot par rapport à la vérité divine (Ép 1.17 ; 4.13 ; Ph 1.9 ; Col 1.9,10 ; 2.2 ; 3.10 ; 1 Ti 2.4 ; 2 Ti 2.25 ; 3.7 ; Tit 1.1). La connaissance qui procure le salut ne provient pas des sentiments, de l'intuition, des émotions ou d'une expérience personnelle, mais uniquement de la vérité révélée, selon l'Évangile qui est prêché dans et par la Parole : « Ainsi la foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend vient de la parole de Christ » (Ro 10.17 ; voir v. 14).

Le salut requiert une connaissance véritable de la personne et de l'œuvre de Jésus-Christ (voir Ga 2.20 ; Ph 3.10). Il n'exige pas simplement que l'on connaisse la vérité *au sujet de* Christ, mais en fait qu'on le *connaisse*, lui, au moyen de la vérité de sa Parole (voir Jn 20.30,31 ; 21.24 ; 2 Ti 3.15-17 ; 1 Jn 5.11-13). Par conséquent, Pierre a terminé l'épître à l'étude en exhortant ses lecteurs croyants, qui possèdent déjà cette **connaissance** salvatrice, à « *[croître]* dans la grâce et dans la connaissance de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ » (3.18). C'est en croyant à salut que l'on commence à connaître le Seigneur. Le reste de la vie du croyant constitue la quête d'une plus grande connaissance de la gloire du Seigneur et de sa grâce. Paul a d'ailleurs dit qu'il s'agissait là de sa quête passionnée : « Ainsi je connaîtrai Christ, et la puissance de sa résurrection, et la communion de ses souffrances, en devenant conforme à lui dans sa mort » (Ph 3.10). Il a aussi indiqué clairement que la gloire de son Seigneur le dévorait, si bien que le Saint-Esprit pouvait le transformer à la ressemblance de Christ (2 Co 3.18).

LA PLEINE EFFICACITÉ DU SALUT

Sa divine puissance nous a donné tout ce qui contribue à la vie et à la piété, au moyen de la connaissance de celui qui nous a appelés par sa propre gloire et par sa vertu ; celles-ci nous assurent de sa part les plus grandes et les plus précieuses promesses, afin que par elles vous deveniez participants de la nature divine, en fuyant la corruption qui existe dans le monde par la convoitise. (1.3,4)

Dans la seconde épître aux Corinthiens, l'apôtre Paul a fait une remarque étonnante en indiquant que le salut qui vient de Dieu suffit

amplement et généreusement : « Mais Dieu est puissant pour faire abonder toute grâce envers vous, afin qu'ayant toujours en toutes choses tout ce qui suffit, vous abondiez pour toute bonne œuvre. » (2 Co 9.8 ; *Darby*). « Tout ce qui suffit » (*autarkeia*) signifie le fait d'avoir tout ce qui nous est nécessaire. Il signifie également le fait de ne pas dépendre des circonstances extérieures et de ce que des sources extérieures peuvent fournir. Les ressources spirituelles des croyants, généreusement fournies par grâce divine, suffisent à répondre aux besoins de la vie (Ph 4.19 ; voir 2 Ch 31.10).

Toutefois, en dépit de la révélation que Dieu a faite au sujet de son incroyable générosité (voir 1 Ch 29.10-14), les chrétiens pensent souvent que c'est avec parcimonie qu'il dispense sa grâce. Qu'il leur a peut-être accordé suffisamment de grâce pour les justifier (Ro 3.24), mais pas suffisamment pour les sanctifier. Ou encore, on a enseigné à certains croyants qu'ils avaient reçu suffisamment de grâce pour leur justification et leur sanctification, mais pas suffisamment pour leur glorification ; ils craignent donc de perdre leur salut. Même s'ils croient que Dieu accorde suffisamment de grâce pour les glorifier au bout du compte, beaucoup de chrétiens ont encore le sentiment qu'il n'en accorde pas suffisamment pour leur permettre de surmonter les problèmes et les épreuves de la vie. Cependant, il n'y a aucune raison pour qu'un croyant doute de la pleine efficacité de la grâce de Dieu ou cherche ailleurs où se ressourcer spirituellement (voir Ex 34.6 ; Ps 42.9 ; 84.12 ; 103.11 ; 107.8 ; 121.1-8 ; La 3.22,23 ; Jn 1.16 ; 10.10 ; Ro 5.15,20,21 ; 8.16,17,32 ; 1 Co 2.9 ; 3.21-23 ; Ép 1.3-8 ; 2.4-7 ; 3.17-19 ; 1 Pi 5.7). Par ailleurs, Paul a exhorté les croyants de Colosses comme suit :

Prenez garde que personne ne fasse de vous sa proie par la philosophie et par une vaine tromperie, s'appuyant sur la tradition des hommes, sur les principes élémentaires du monde, et non sur Christ. Car en lui habite corporellement toute la plénitude de la divinité. Vous avez tout pleinement en lui, qui est le chef de toute domination et de toute autorité (Col 2.8-10).

Jésus a comparé le salut à un festin nuptial : « Le royaume des cieux est semblable à un roi qui fit des noces pour son fils. [...] Voici, j'ai préparé mon festin ; mes bœufs et mes bêtes grasses sont tués, tout est prêt, venez aux noces » (Mt 22.2,4 ; voir aussi Lu 15.17-24 ; Ap 19.6-9). Il s'est servi de cette analogie parce que, dans la culture juive du 1^{er} siècle, le festin nuptial était synonyme d'une célébration empreinte de générosité. De façon comparable, en rachetant les siens, Dieu a généreusement accordé aux croyants par la présence du Saint-Esprit en eux toute la grâce et toutes les ressources spirituelles (Ro 12.5-8 ; 1 Co 12.8-10 ; Ép 3.20,21) dont ils puissent jamais avoir besoin. Quatre composants essentiels ont rappelé aux lecteurs de Pierre la réalité de leur salut qui suffit : la puissance divine, le don divin, la plénitude divine et les promesses divines.

LA PUISSANCE DIVINE

Sa divine puissance nous a donné (1.3a)

Tout ce qui suffit spirituellement aux croyants, ils ne le possèdent pas en raison d'une puissance qui leur est propre (voir Mt 19.26 ; Ro 9.20,21 ; Ép 1.19 ; Ph 3.7-11 ; 1 Ti 1.12-16 ; Tit 3.5), mais leur est accordé par **[sa] divine puissance**. Cette réalité, Paul l'a exprimée comme ceci : « Or, à celui qui peut faire, par la puissance qui agit en nous, infiniment au-delà de tout ce que nous demandons ou pensons » (Ép 3.20). La **puissance** qui s'opère chez les croyants est de la même nature divine que celle qui a ressuscité Christ (voir Ro 1.4 ; 1 Co 6.14 ; 15.16,17 ; 2 Co 13.4 ; Col 2.12). Cette puissance permet aux saints d'accomplir des œuvres qui plaisent à Dieu et qui le glorifient (voir 1 Co 3.6-8 ; Ép 3.7), et d'accomplir des choses spirituelles qu'ils ne peuvent pas même imaginer (voir de nouveau Ép 3.20).

Sa nous ramène au Seigneur Jésus. Si le pronom personnel modifiait Dieu, Pierre n'aurait probablement pas employé le descriptif **divine**, étant donné que la divinité est inhérente au nom de Dieu. En employant le mot **divine** en rapport au Fils, l'apôtre insiste sur le fait que Jésus est véritablement Dieu (voir Jn 10.30 ; 12.45 ; Ph 2.6 ; Col 1.16 ; 2.9 ; Hé 1.3) et réfute aussi tout doute que certains lecteurs

pourraient encore avoir entretenu concernant cette réalité (voir 1 Jn 5.20). Pierre a lui-même été le témoin oculaire de la puissance divine de Christ (1.16 ; voir aussi Mc 5.30 ; Lu 4.14 ; 5.17).

La puissance spirituelle que Dieu accorde aux croyants ne s'épuise jamais. Il se peut que ces derniers se distancent de cette source divine en péchant, ou négligent de transmettre et d'employer ce qu'ils ont à leur disposition, mais dès l'instant où ils ont fait l'expérience de la foi en Jésus-Christ, Dieu leur **a donné** sa puissance. L'expression **a donné** (*dedôrêmenês*) est un participe passif parfait qui signifie que par le passé, avec des résultats qui se poursuivent dans le présent, Dieu a accordé sa puissance aux croyants de manière permanente.

LE DON DIVIN

tout ce qui contribue à la vie et à la piété, (1.3b)

À cause de leurs péchés et de leurs échecs constants, beaucoup de chrétiens ont du mal à croire que même après le salut rien ne manque au processus de sanctification. Cette idée fausse pousse d'ailleurs les croyants à rechercher une « deuxième bénédiction », un « baptême de l'Esprit », des langues, des expériences mystiques, un discernement psychologique spécial, des révélations privées, une « auto-crucifixion », la « vie plus profonde », des transports extatiques, des liens démoniaques et des combinaisons de divers éléments parmi les précédents dans une tentative pour obtenir ce qui est censé manquer dans leurs ressources spirituelles. Toutes sortes de formes d'ignorance et de déformation de l'Écriture accompagnent ces quêtes folles, qui ont à leurs racines corrompues une compréhension inexacte de ce que Pierre dit ici. Les chrétiens ont **tout** reçu sous la forme de la puissance divine qui leur est nécessaire pour les rendre aptes à la sanctification, rien n'y manque. À la lumière de cette réalité, le Seigneur tient tous les croyants pour responsables d'obéir à tous les commandements de l'Écriture. Les chrétiens ne peuvent prétendre que leurs péchés et leurs échecs résultent du don limité de Dieu. S'ils puisent dans les ressources divines pour les vaincre, aucune tentation et aucune attaque provenant de Satan et de ses

démons ne pourra leur résister (1 Co 10.13 ; 12.13 ; 1 Pi 5.10). Afin de souligner la puissance divine qui est accordée à chaque croyant, Pierre fait ici une affirmation étonnante selon laquelle les saints ont reçu de Dieu **tout ce qui contribue à la vie et à la piété**. Sur le plan de la syntaxe, le terme **tout** se trouve dans une position emphatique, car le Saint-Esprit insiste par Pierre sur le fait que les croyants ont en eux-mêmes tout ce dont ils ont besoin.

La grande puissance qui a donné la vie spirituelle aux chrétiens soutiendra cette **vie** dans toute sa plénitude. Ils n'ont pas à demander davantage, car ils ont déjà toutes les ressources spirituelles dont ils peuvent avoir besoin pour persévérer dans une vie sainte. Par ailleurs, **la vie** et **la piété** définissent la sphère de la sanctification, le fait de vivre la vie chrétienne sur la terre à la gloire de Dieu, du salut initial jusqu'à la glorification finale. Avec le don de la vie nouvelle en Christ (Jn 3.15,16 ; 5.24 ; 6.47 ; Tit 3.7 ; 1 Jn 2.25) est venu tout ce qui est lié au soutien de cette **vie**, jusqu'à la glorification. Voilà pourquoi les croyants sont éternellement en sécurité (Jn 6.35-40 ; 10.28,29 ; 2 Co 5.1 ; 1 Jn 5.13 ; Jud 1,24,25) et peuvent avoir l'assurance que Dieu leur donnera le pouvoir de persévérer jusqu'à la fin (Mt 24.13 ; Jn 8.31 ; Hé 3.6,14 ; Ap 2.10), en dépit de tout, à savoir les tentations, les péchés, les échecs, les vicissitudes, les luttes et les épreuves de la vie.

Le mot traduit par **piété** (*eusebeia*) comprend à la fois une révérence véritable dans l'adoration et l'obéissance qui lui fait pendant. Les saints ne devraient jamais mettre en doute le fait que Dieu accorde tout pleinement, car sa grâce qui a tout pouvoir pour sauver a également tout pouvoir pour les soutenir et leur permettre de marcher dans la justice (Ro 8.29,30 ; Ph 1.6).

LA PLÉNITUDE DIVINE

au moyen de la connaissance de celui qui nous a appelés par sa propre gloire et par sa vertu ; (1.3c)

À la lumière de la puissance divine et du don divin auxquels les chrétiens ont accès, la question qui s'impose est la suivante : « Comment peut-on les vivre pleinement ? » L'apôtre indique que

cela est possible **au moyen de la connaissance de [Christ]**. La **connaissance** (*epignôsis*) fait allusion à une connaissance profonde et authentique. Le mot est parfois utilisé de manière interchangeable avec le mot plus courant *gnôsis*, qui désigne simplement la connaissance. Toutefois, Pierre fait allusion à plus qu'une connaissance superficielle de la vie, de la mort et de la résurrection de Jésus. Christ a lui-même prévenu les gens du danger de mal le connaître, même dans le cas de ceux qui œuvrent en son nom :

Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur ! n'entreront pas tous dans le royaume des cieux, mais seulement celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé par ton nom ? n'avons-nous pas chassé des démons par ton nom ? et n'avons-nous pas fait beaucoup de miracles par ton nom ? Alors je leur dirai ouvertement : Je ne vous ai jamais connus, retirez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité (Mt 7.21-23 ; voir aussi Lu 6.46).

Faire personnellement la connaissance du Seigneur par le salut constitue manifestement le point de départ des croyants, et comme c'est le cas pour tout dans la vie chrétienne, cela est rendu possible par **celui qui nous a appelés** (Jn 3.27 ; Ro 2.4 ; 1 Co 4.7 ; voir aussi Jon 2.9). Sur le plan théologique, l'appel de Dieu englobe deux aspects : l'appel général et l'appel effectif. Le théologien Charles M. Horne définit succinctement ces deux aspects comme suit :

L'appel général est un appel qui nous est fait au moyen de la proclamation de l'Évangile : c'est un appel qui incite les pécheurs à accepter le salut. « Le dernier jour, le grand jour de la fête, Jésus, se tenant debout, s'écria : Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive » (Jn 7.37, Williams ; voir aussi Mt 11.28 ; És 45.22 ; etc.).

Ce message (*kerygma*), qui doit être proclamé avec autorité – et non débattu de manière facultative –, contient trois éléments essentiels : (1) C'est une histoire d'événements

historiques – une proclamation historique : Christ est mort, a été enseveli et est ressuscité (1 Co 15.3,4). (2) C'est une interprétation digne de foi de ces événements – une évaluation théologique. Christ est mort pour nos péchés. (3) C'est une offre de salut faite à quiconque la recevra – une sommation éthique. Repentez-vous ! Croyez !

L'appel général doit être offert gratuitement et universellement. « Jésus, s'étant approché, leur parla ainsi : Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre. Allez, faites de toutes les nations des disciples » (Mt 28.18,19, Williams).

L'appel effectif est efficace ; c'est-à-dire qu'il aboutit toujours au salut. Il s'agit d'un appel *créatif* qui accompagne la proclamation extérieure de l'Évangile ; il est investi du pouvoir de libérer quelqu'un de manière à lui permettre d'atteindre la destinée que Dieu lui a réservée. « Il est frappant de remarquer que dans le Nouveau Testament les termes utilisés pour désigner l'appel, lorsqu'ils sont employés précisément par rapport au salut, sont appliqués presque uniformément non à l'appel universel de l'Évangile, mais à l'appel qui permet aux hommes d'intégrer l'état du salut, et est donc effectif » [John Murray, *Redemption – Accomplished and Applied* (Grand Rapids : Eerdmans, 1955), p. 88].

Le passage classique portant sur l'appel effectif se trouve peut-être dans l'épître aux Romains : « Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés » (Ro 8.30). Voici certaines autres références pertinentes : Romains 1.6,7 ; 1 Corinthiens 1.9,26 ; 2 Pierre 1.10.

L'appel effectif est immuable, assurant par le fait même notre persévérance. « Car les dons et l'appel de Dieu sont irrévocables » (Ro 11.29). *Salvation* [Chicago : Moody, 1971], p. 47-48 ; italiques dans l'original. Voir aussi ces autres références dans le Nouveau Testament : Jn 1.12,13 ; 3.3-8 ; 6.37,44,45,64,65 ; Ac 16.14 ; Ép 2.1,5,10 ; Col 2.13 ; 1 Th 1.4,5 ; 2 Ti 1.9 ; Tit 3.5).

Comme c'est le cas de toutes les mentions de cet appel dans les épîtres, l'emploi que Pierre fait ici du mot **appelés** désigne clairement l'appel effectif et irrésistible au salut.

Dieu rend effectif son appel au salut par le moyen de la majesté révélée de son propre Fils. Les pécheurs sont attirés à Dieu **par la gloire et la vertu** de Jésus-Christ. Dans l'Écriture, la **gloire** appartient toujours à Dieu seul (voir Ex 15.11 ; De 28.58 ; Ps 8.2 ; 19.2 ; 57.6 ; 93.1 ; 104.1 ; 138.5 ; 145.5 ; És 6.3 ; 42.8,12 ; 48.11 ; 59.19 ; Hé 1.3 ; Ap 21.11,23). Ainsi donc, lorsque les pécheurs voient la gloire de Christ, ils sont les témoins de sa divinité (voir Lu 9.27-36 ; Jn 1.3-5,14). Ce n'est que par la prédication de l'Évangile (Ro 10.14-17) qu'ils peuvent prendre conscience de l'identité de Christ (le glorieux Fils de Dieu, qui est Sauveur ; voir Jn 20.30,31 ; 2 Pi 1.16-18) et comprendre leur besoin de repentance, afin de venir à lui par la foi, implorer le salut, sans quoi les pécheurs ne peuvent échapper à l'enfer et entrer au ciel.

Ainsi donc, lorsque Dieu attire les pécheurs à lui-même, ils voient non seulement la gloire de Christ en tant que Dieu, mais encore sa **vertu** en tant qu'homme. Cela fait allusion à sa vie moralement vertueuse et à son humanité parfaite (voir Mt 20.28 ; Lu 2.52 ; 22.27 ; 2 Co 8.9 ; Ph 2.7 ; Hé 2.17 ; 4.15 ; 7.26 ; 1 Pi 2.21-23 ; 1 Jn 3.3). Les bénédictions, la puissance et le don du salut ne sont accordés dans leur totalité qu'à ceux qui voient et qui croient les paroles et les gestes du Dieu-Homme sans péché (voir Jn 14.7-10 ; Ac 2.22 ; 1 Co 15.47 ; 1 Jn 1.1,2 ; 5.20).

LES PROMESSES DIVINES

celles-ci nous assurent de sa part les plus grandes et les plus précieuses promesses, afin que par elles vous deveniez participants de la nature divine, en fuyant la corruption qui existe dans le monde par la convoitise. (1.4)

La gloire de Christ en tant que Dieu et sa vertu en tant qu'Homme parfait incitent les gens à entrer en relation salvatrice avec lui. Par **celles-ci**, ces attributs de gloire et de vertu, il a accompli tout ce que requérait le salut des croyants, leur **[assurant] de sa part les plus**

grandes et les plus précieuses promesses. Le terme qui est rendu par **assurent** provient du même verbe (*dôreomai*) qui apparaît dans le verset 3, une fois encore au temps parfait, où il décrit une action passée comportant des effets qui se poursuivent.

Pierre décrit toutes les promesses du salut en Christ comme étant **les plus grandes** (*megistos*) et **les plus précieuses** (*timios*). Ces mots englobent toutes les **promesses** divines que Dieu fait à ses propres enfants dans l'Ancien et le Nouveau Testament (voir 2 Co 7.1), comme : la vie spirituelle (Ro 8.9-13), la vie de la résurrection (Jn 11.25 ; 1 Co 15.21-23), le Saint-Esprit (Ac 2.33 ; Ép 1.13), une grâce abondante (Jn 10.10 ; Ro 5.15,20 ; Ép 1.7), la joie (Ps 132.16 ; Ga 5.22), la force (Ps 18.33 ; És 40.31), la direction (Jn 16.13), une aide (És 41.10,13,14), l'instruction (Ps 32.8 ; Jn 14.26), la sagesse (Pr 2.6-8 ; Ép 1.17,18 ; Ja 1.5 ; 3.17), le ciel (Jn 14.1-3 ; 2 Pi 3.13), des récompenses éternelles (1 Ti 4.8 ; Ja 1.12).

Le Seigneur les accorde toutes **afin que par elles** les croyants **[deviennent] participants** à part entière **de la nature divine**. D'abord, le verbe **deveniez** n'est pas destiné à présenter simplement une possibilité future, mais plutôt une certitude présente. Ce verbe consolide tout ce que Pierre a écrit. L'apôtre a dit que par le salut les saints sont effectivement appelés par Dieu au moyen de la vraie connaissance de la gloire et de la vertu de Christ, et qu'ils reçoivent par le fait même tout ce qui a trait à la vie et à la piété, ainsi que des promesses spirituelles sans prix. C'est en raison de tout cela que les croyants peuvent **[devenir]**, ici et maintenant, ceux à qui appartient la propre vie éternelle de Dieu (voir Jn 1.12 ; Ro 8.9 ; Ga 2.20 ; Col 1.27). Le mot **participants** (*koinônos*) est souvent rendu par « communion », et signifie « ceux qui ont en partage » ou « partenaires ». Ici-bas, les croyants sont partenaires dans la vie même qui appartient à Dieu (Col 3.3 ; 1 Jn 5.11 ; voir aussi Jn 6.48-51).

Ici, Pierre délaisse ce à quoi les croyants participent pour passer à ce à quoi ils ne participent pas, à savoir **la corruption qui existe dans le monde par la convoitise**. Ceux qui ont part à la vie éternelle de Dieu et de Christ y échappent complètement **en fuyant** les effets du péché (Ph 3.20,21 ; 1 Jn 3.2,3 ; voir aussi Tit 1.2 ; Ja 1.12 ; 1 Jn 2.25 ; Ap 2.10b,11). Le mot **corruption** (*phthora*) dénote un organisme en décomposition ou en pourrissement, et la puanteur qui l'accompagne.

La décomposition morale du monde s'opère par la **convoitise** (*epithumia*) inique, à savoir « les mauvais désirs » (1 Jn 2.16 (*Semeur*) ; voir aussi Ép 2.3 ; 4.22). L'expression **en fuyant** indique qu'on a échappé avec succès au danger, dans ce cas-ci aux effets de sa propre nature déchue, de l'iniquité du monde en décomposition et de sa destruction finale (voir Ph 3.20,21 ; 1 Th 5.4,9,10 ; Ap 20.6). Lors de leur glorification, les croyants seront entièrement rachetés, de telle sorte qu'ils posséderont la vie éternelle, d'une sainteté parfaite, dans de nouveaux cieux et sur une nouvelle terre où le péché et la corruption n'existeront plus (voir Ap 21.1-4 ; 22.1-5).

Il convient de noter que Pierre emprunte des termes d'une religion mystique et panthéiste qui appelait ses adeptes à reconnaître la nature divine qu'ils avaient en eux-mêmes et à se perdre dans l'essence des dieux. Les faux enseignants de l'Antiquité (les gnostiques) et des temps plus récents (des mystiques orientaux et des gourous du Nouvel Âge de tout acabit) ont souvent mis en évidence l'importance d'acquérir soi-même une connaissance transcendante. L'apôtre Pierre a cependant amené ses lecteurs à s'attarder sur la nécessité de reconnaître que ce n'est qu'en naissant spirituellement de nouveau (Jn 3.3 ; Ja 1.18 ; 1 Pi 1.23) que quelqu'un peut acquérir la vraie connaissance divine, vivre vertueusement en tant qu'enfants de Dieu (Ro 8.11-15 ; Ga 2.20), et donc prendre part à la nature de Dieu (voir 2 Co 5.17). Les faux prophètes du temps de Pierre croyaient que la connaissance transcendante élevait les gens au-dessus de toute nécessité de suivre des préceptes moraux. Toutefois, Pierre s'est érigé contre cette notion en affirmant que la connaissance véritable de Dieu en la personne de Christ procure aux croyants tout ce dont ils ont besoin pour vivre une vie de piété (voir 2 Ti 3.16,17).